

Resp. client:
 N° commande:
 N° client commettant: **32879**
 Nom commettant: **ANTARGAZ BELGIUM**
 Pers. cont.:
 Tel.:
 Fax:
 GSM:
 E-mail:



ProKo.: PB13 Type: 2
 N° rapport : **6571202**
 N° rapp. Prov.: **V6571202**
 Date: 04/11/2025

Propriétaire/locataire:

BURNAY

RUE DE LA RAMEE 1
6953 FORRIERES

Tel:
 GSM: +32478847173
 E-mail: nancy.darck@gmail.com

Département: REC

RAPPORT DE L'EXAMEN D'UN DEPOT EN RESERVOIRS FIXES DES GAZ PETROLE LIQUEFIES
 (exécuté sous l'accréditation BELAC INSP-205 suivant procédure QPRO/REC/001, §7.3)

Réglementation - Wallonie: A.G.W. 07/07/2005

REFERENCE 024552
N° Client 1 057936000
Utilisateur: MONSIEUR BURNAY
Date du contrôle: 29/10/2025
Contrôleur: CEREGHETTI CHRISTOPHE
N° réservoir: 024552
Lieu du contrôle: RUE DE LA RAMEE 1 FORRIERES 6953
Périodicité: 60 mois
Propr./locat.: Locataire
Suivant contrôle avant: 31/10/2030

DONNEES GENERALES DU DEPOT, RESERVOIR ET SES ACCESSOIRES				
RESERVOIR (contenu : 70 %)	Constructeur	R_Numéro	Capacité	E / CE - Date
	BAGOM	24552	1670 L.	04/03/2002
	N° Certificat	Date	Par / CE-n°	RI-date
	CE0045		T.U.V.	
SOUPAPE DE SURETE :	Nombre	Marque/type	CPS	Date - validité
	1	OMECA EU 24 1" NPT	Oui	2021.02 - 10 ans
		15,7b		
ATTESTATION TUYAUT :	Délivrée par	C. Postal	Commune	Date
- Tuyauteries extérieur:	TECHNOGAZ	4960	MALMEDY	17/11/2021
- Tuyauteries intérieur:	GOBLET	6990	HOTTON	22/11/2021
- Vérificateur:	ENERCETEC ASBL	5070	FOSESSE-LA-VILLE	22/11/2021
AUTORISATION :	Classe	Date	Durée/validité	Capacité autorisée
	3	04/10/2021	ANS / 04/10/2031	1600 L.
				Capacité totale
				1670 L.
EPREUVES / MESURES				
TEST ETANCHEITE :	Effectué par	Date	N° rapport	Resultat
- Tuyauteries extérieur:	ENERCETEC	22/11/2021	/	en ordre
- Tuyauteries intérieur:	ENERCETEC	22/11/2021	/	en ordre
RACCORD. COMPTEUR:	Marque	Numéro	Index	Etanchéité
(du réservoir jusqu'au robinet du compteur)	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
PROTECTION CATHODIQUE:	<input type="checkbox"/> réservoir souterrain	<input type="checkbox"/> présent	$U_1 =$ mV	$U_2 =$ mV
			$I =$ A	$R =$ Ω

NOTES

(à l'exception dans la Région de Bruxelles-Capitale) On ne peut exploiter un établissement de troisième classe ne qu'après avoir fait une déclaration au préalable à la Commune.

CONSTATATIONS : REMARQUE (X) / INFRACTION (X X)

Néant.

Note : Rapport test étanchéité d'Enercetec est valable jusqu'au 22/11/2026.

CONCLUSION

■ Le dépôt (réservoir + tuyauteries) répond aux prescriptions réglementaires. **Rapport test étanchéité d'Enercetek est valable jusqu'au 22/11/2026.**

■ Le réservoir répond aux prescriptions réglementaires.
Prochain examen avant la date mentionnée ci-dessus.

p.o. MARTENS JEAN (EMD 2002/H065 - AGRW IS-004)



Le contrôleur

Cher Client Antargaz,

Ci-joint vous trouverez le rapport d'inspection de votre installation de gaz propane. Un petit mot d'explication :

Lors de la mise en service et puis tous les cinq ans, un organisme de contrôle agréé doit vérifier si tous les accessoires de la citerne sont en bon état de fonctionnement et si la citerne est placée conformément à la réglementation en vigueur. Vérification est faite également si vous êtes en possession des documents exigés.

Antargaz fait en temps utile le nécessaire pour la réalisation de ces visites et prend les dispositions pour remédier aux remarques éventuelles en rapport avec la citerne. Nous comptons sur vous pour solutionner les autres remarques éventuelles, car elles concernent votre propriété.

Nous vous prions avec insistance de bien vouloir lire ce rapport avec toute l'attention voulue et de faire le nécessaire:

. **Résultat vert :**

votre dépôt est conforme aux normes légales en vigueur.
Antargaz fera exécuter une nouvelle inspection en temps voulu.

. **Résultat orange:**

des documents sont manquants dans votre dossier citerne. Nous vous joignons une enveloppe 'port payé par le destinataire' et vous demandons de nous en envoyer une copie.
Ainsi pourrions-nous obtenir pour vous un rapport de conformité.

. **Résultat rouge:**

votre dépôt est non conforme à la législation en vigueur.
Veuillez, le plus rapidement possible, solutionner la/les remarque(s) indiquée(s) et dès leur exécution, en avertir Antargaz qui introduira une nouvelle demande d'inspection.

- * Gardez soigneusement votre rapport d'inspection.
- * Le rapport concerne le contrôle de tout le dépôt de gaz : la citerne et 5 mètres alentours.

Nous vous conseillons également, à titre préventif, de faire procéder par

votre installateur, au contrôle du reste de votre installation (détendeur(s), tuyauterie, raccords, vannes, installation à l'intérieur et appareils fonctionnant au gaz propane). Il est de la plus grande importance que là aussi, toute l'installation réponde aux normes en vigueur.

En vous remerciant de la confiance que vous témoignez à Antargaz et de votre collaboration pour les points précités.

Nous vous prions
de bien vouloir agréer,
cher Client, l'expression de nos sentiments les
meilleurs
Antargaz Belgium N.V./S.A.
Woluweaan 135, 1831 Diegem
Tel: 02/ 246 00 00 - Fax: 02/246 00 01
info.be@antargaz.com

B.T.W./T.V.A. BE-0881.334.278
BNP Paribas IBAN BE08 2100 0469 0913 - BIC code GEBA BE BB